

Rodrigue, Émilie

De: Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé: 4 décembre 2018 13:17
À: Lépinay, Francine
Cc: Hudon-Chabot, Élodie; Boutet, Dominic
Objet: Fwd: Droit d'administrateur à certaines ressources externes dans la solution SGPE
Pièces jointes: Securite SGPE V2.pptx

Salut Francine,

Mesures de mitigation proposées et explications relativement à certains accès. Tel que discuté dans le Sgpe dviep

Merci

Sylvain Cloutier
 Leader du bureau de programme
 Carrefour des services d'affaires (CASA)
 Directeur général de la planification et de la performance (intérim)
 Société de l'assurance automobile du Québec
 Tel : 418 528 3333 poste 81901

De : Boutet, Dominic <dominic.boutet@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : lundi, décembre 3, 2018 12:35 p.m.
À : Cloutier, Sylvain
Objet : Droit d'administrateur à certaines ressources externes dans la solution SGPE

Allo Sylvain,

Voici un compte rendu de la situation concernant les ressources externes ayant des droits d'administrateurs dans SGPE. J'ai fait une présentation autoportante afin de bien cibler la problématique, la solution et la mise en place.

À moins d'avis contraire, je vais de l'avant avec la solution proposée.

Merci

Dominic Boutet

Chef du Service du bureau de projets, de programmes et de l'expertise AGILE (SBPPEA)
 Direction générale de la planification et de la performance (DGPP)
 Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI)
 Téléphone : (418) 528-4928 : C-4-42
 Courriel : dominic.boutet@saaq.gouv.qc.ca



Gestion des droits administrateurs de la solution SGPE

Encadrement des droits administrateurs aux externes

Novembre 2018

Agenda

- Objectifs
- La délégation
- Situation des ressources visées
- Problématique
- Solution
- État de situation

Objectifs

- Rappeler le rôle de la délégation dans SGPE et des pouvoirs qui lui sont associés
- Énoncer les rôles des ressources externes visées par la problématique
- Définir la problématique
- Apporter, sous la forme de solutions, des précisions opérationnelles à l'organisation du travail
- Faire état de la situation dans la mise en place des solutions

La délégation

- Seuls les groupes « SAAQ Administrateurs » et « SAAQ Administrateurs SGPE » ont le pouvoir de gérer les délégations, c'est-à-dire d'en créer pour soi-même ou pour d'autres.
- Si un utilisateur peut se déléguer, lui enlever des droits est peu utile, puisqu'il peut obtenir les droits manquants par délégation. Donc créer un groupe non administrateur mais avec un droit de délégation est inutile.
- Ainsi, une ressource du groupe « SAAQ Administrateurs SGPE » pourrait se créer une délégation d'une ressource dans le groupe « SAAQ Administrateurs ». La ressource posséderait ainsi les droits « Administrateur » dans SGPE et agirait à titre d'une autre personne.

Ressources ciblées par des besoins en délégation

- Marcelo
 - Il est le spécialiste EPM. Une part importante de son travail est de solutionner des problèmes majeurs dans SGPE.
 - Il doit parfois intervenir directement en production. Dans le cas où le soutien SGPE n'est pas capable d'intervenir, c'est Marcelo le dernier recours.
 - Sans ces accès, son importance au sein de l'équipe est discutable et on ne bénéficierait plus à 100% des raisons de sa présence. La nécessité de gérer les délégations lui est primordiale.

Ressources ciblées par des besoins en délégation (suite)

- Hugues
 - Il s'occupe principalement du développement des rapports. Il s'occupe aussi de régler les problèmes sur les rapports existants.
 - Actuellement, lorsqu'un problème est rencontré, l'équipe de pilotage SGPE envoie un résumé très sommaire du problème à Hugues. Ce dernier a donc besoin d'investiguer davantage en production afin de trouver la source du problème. C'est donc pourquoi il a besoin d'accès aux délégations.
- Luciano
 - Même besoin que Hugues mais pour CASA

La problématique

Modification des heures des feuilles de temps

- La solution SGPE ne journalise pas
- Trois externes ont des droits d'administrateurs par leur rôle stratégique dans le soutien de la solution
- Ils peuvent ainsi ouvrir des périodes du passé, modifier les feuilles de temps et les approuver en se déléguant les droits du gestionnaire à l'insu de celui-ci
 - Il est donc possible de fournir à sa firme des nouvelles heures afin de surfacturer si la délégation est possible.

Modification des taux

- La gestion des droits concernant la gestion des taux des ressources est une application extérieure à SGPE. Aucune ressource externe n'a accès à cette application.

Solution proposée

Comme nous ne pouvons pas remplacer ces ressources rapidement et que nous ne pouvons leur enlever les droits de délégation par leur rôle stratégique, il est proposé que :

- chaque semaine ces ressources externes envoient un courriel à leur approbateur de feuille de temps (supérieur immédiat) en mentionnant le nombre d'heures totales effectuées
- Ce courriel sera conservé par le supérieur immédiat et il validera que l'approbation de la feuille de temps dans SGPE balance avec le courriel envoyé
- Il sera possible d'effectuer une vérification sur les périodes passées afin que les courriels correspondent toujours aux heures inscrites dans SGPE
- Il est aussi proposé dans le plan de remplacer éventuellement ces ressources externes par des internes

État de situation

- Une rencontre sera planifiée au plus tard le 14 décembre afin de rencontrer les supérieurs des ressources concernées et de leur expliquer la situation et la solution proposée.
- Nous demanderons que dès 2019 la solution soit mise en place et respectée
- Le transfert des dossiers de Luciano est prévu vers l'équipe interne SGPE et vers Hugues afin que Luciano puisse être libéré.
 - Le plan de transfert, prévoit une fin avant Noël.
- Un transfert d'expertise de Marcelo vers François Dionne est prévu d'ici l'automne 2019
 - Un plan sera élaboré au cours du printemps 2019
- Le remplacement de Hugues n'est pas prévu pour l'instant et vient répondre à une surcharge de la ressource interne Martin Pilon.